

CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A L'ABONNEMENT MENSUEL

Article 1 – Durée et utilisation

L'abonnement mensuel est utilisable sur le réseau de lignes régulières TarnBus pour effectuer un nombre de trajets illimités quelque soit la destination durant la période de validité.

Cet abonnement est rigoureusement personnel. Il est chargé sur une carte sans contact Pastel.

Le chargement du titre sur la carte Pastel peut s'effectuer en boutique, à bord des véhicules ou via le site de la boutique en ligne sur internet¹.

L'abonnement mensuel est valable pour une durée de 1 mois à compter de la validation du titre.

L'achat à bord des véhicules déclenche automatiquement la validation du titre.

Le renouvellement de l'abonnement mensuel s'effectuera tous les 30 jours soit à bord des véhicules, en boutiques ou via la boutique en ligne sur internet.

Le rechargement du titre sur la carte Pastel peut s'effectuer en boutique, à bord des véhicules ou via la boutique en ligne sur internet¹.

¹ Le profil adéquat doit être préalablement chargé sur la Carte Pastel dans une des boutiques TarnBus pour pouvoir charger ou recharger son abonnement mensuel à bord des autocars ou sur le site de la Boutique en ligne.

Article 2 – Prix

Le prix de l'abonnement mensuel s'élève à 40€ TTC.

Quelque soit la date de souscription, le prix de l'abonnement est dû dans son intégralité.

L'abonnement est payable comptant par chèque bancaire ou espèces (à bord des véhicules ou en boutique) ou CB (vente internet ou en boutique)

Le payeur peut être différent de l'abonné, porteur du titre.

Le payeur doit être obligatoirement une personne physique majeure ou mineure émancipé (un justificatif doit être fourni), ou une personne morale.

Un payeur peut prendre en charge plusieurs abonnements.

Un justificatif d'achat pourra être fourni par les boutiques TarnBus pour le remboursement du salarié par l'employeur.

Article 3 – Perte - Vol – Supports défectueux – Reconstitution des titres de transport

Voir les conditions générales de vente

Article 4 – Remboursement du contrat

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 5 – Dispositions diverses

La souscription de l'abonnement mensuel suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.